

Paris, Le 6 Novembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

3 mesures d'urgence pour faire évoluer la loi EGAlim : Coop de France approuve la démarche du Sénat

Suite à l'annonce faite hier par le groupe de suivi de la loi Egalim du Sénat, Coop de France salue le travail réalisé et approuve la nécessité de mesures d'urgence à mettre en place avant la fin de l'expérimentation. Sans remettre en cause la loi, le Sénat adopte une approche de bon sens, qui converge fortement avec les alertes et positions initialement formulées par Coop de France.

Coop de France exprime ainsi sa satisfaction suite aux annonces du Sénat pour amender la loi Egalim et revenir à son fondement : assurer une meilleure rémunération aux agriculteurs.

- Prendre en compte la spécificité des filières et la saisonnalité des produits dans le dispositif d'encadrement des promotions est effectivement nécessaire et rejoint l'une des premières contributions de Coop de France à la loi Egalim.
- Coop de France soutient également un ajustement plus réactif des tarifs pour une meilleure prise en compte des effets accrus de la volatilité.
- Enfin, Coop de France salue la proposition du Sénat quant au projet d'ordonnance sur le statut des coopératives agricoles qui confirme la pertinence de notre position.

« Le constat partagé est simple : les mesures actuelles de la loi Egalim comme seuls dispositifs de revalorisation de la rémunération des agriculteurs ne suffisent pas. La valeur créée par la hausse du SRP (Seuil de Revente à Perte) n'a pas ruisselé et aucun dispositif réglementaire n'a permis la redistribution vers l'amont : zéro euro n'est revenu aux agriculteurs, d'autant plus que le deuxième volet des EGA a eu tendance à alourdir les charges. C'est bien la question de la compétitivité de l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire qui est posée aujourd'hui, et particulièrement pour les coopératives qui sont les entreprises des agriculteurs sur les territoires », commente Dominique Chargé, Président de Coop de France.

Contact presse :

Mélodie Deneuve, 06 89 75 30 04, melodie.deneuve@coopdefrance.coop

PRESSARIO :

Hortense Grégoire : hortense.gregoire@pressario.fr

Gypsie Bloch : gypsie@pressario.fr



la
coopération
agricole
produisons l'avenir

www.lacooperationagricole.coop



Coop de France en bref :

Président : Dominique Chargé



**la
coopération
agricole**
produisons l'avenir

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 400 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), - 84,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation), - 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français, - 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative, - Plus de 190 000 salariés, - ¾ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative, - 550 coopératives engagées dans le bio, - 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales, - 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.



la
coopération
agricole
produisons l'avenir

www.lacooperationagricole.coop